Quebec 1863
5
F 5818

LETTRE CIRCULAIRE

ANNONÇANT LA

CELEBRATION PROCHAINE

DU

TROISIEME CONCILE PROVINCIAL.

LETTRE CIRCULAIRE,

Annonçant la célébration prochaine du troisième Concile Provincial.

Evêché de St. Hyacinthe,
Samedi, veille de *Quasimodo*, 1863.

Monsieur,

Sa Grandeur, Mgr. l'Evêque de Tloa, revêtu par le Saint-Siège, pour la circonstance, de tous les pouvoirs de Métropolitain, a convoqué les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec à un Concile, qui doit se tenir dans la Métropole. C'est le 14 Mai prochain, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, que s'ouvrira ce troisième Synode Provincial.

Par cette simple annonce, j'ai déjà dit assez de quelle grave affaire il est question, puisqu'à la tenue d'un Concile se rattachent comme essentiellement les intérêts de la gloire de Dieu, l'affermissement du Clergé dans la sainte discipline ecclésiastique et de tout le peuple fidèle dans la religion et la piété.

Mais, comme nous l'apprenons des divines Ecritures, c'est de Dieu seul que nous devons attendre les lumières nécessaires, dans une si importante circonstance. Dieu seul peut nous diriger et nous apprendre ce qu'il y a de mieux à faire et à régler, pour l'avancement du salut des fidèles de cette Province Ecclésiastique. Lui seul peut

nous revêtir de la force d'en haut, et pénétrer, éclairer, et enflammer nos âmes de ses célestes dons, pour que nous sachions discerner ce qu'il y a de plus utile à l'Eglise ; et pour que nous puissions atteindre le but désirable, avec force et douceur, tout à la fois.

Prénétrés, Monsieur, de ces religieuses convictions, tous, Pasteurs et Brebis, nous devons donc tourner, avec une fervente confiance, nos regards vers Celui qui, du haut des Cieux, régit invisiblement les affaires de notre Sainte Religion. Nous devons le conjurer, Lui qui est la vérité et la sagesse même, de répandre sa lumière au sein de la réunion prochaine des Evêques, et de faire descendre sur eux et sur tous ceux qui vont être invités à les éclairer de leurs avis, l'esprit de discernement et de science sacrée, l'esprit de conseil, de piété et de zèle. A cette fin, voici ce que j'ai cru devoir régler :

1o. Les Prêtres remplaceront l'Oraison actuelle *de mandato*, par l'Oraison du Saint-Esprit, et continueront ainsi, en se conformant à la Rubrique, jusqu'à la clôture du Concile.

2o. Aussitôt la présente reçue, vous voudrez bien intéresser les âmes, confiées à vos soins, au succès de la Vénérable Réunion que je vous annonce. Vous les presserez de venir en aide aux Pères du futur Concile, en adressant de ferventes prières à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui étant la *Voie*, la *Vérité* et la *Vie*, peut seul illuminer leur intelligence, et les conduire par les *voies* de la *vérité*, jusqu'au seuil de la *vie*, avec les Fidèles commis à leur garde. Elles pourront encore offrir, pour la même fin, leurs communions, leurs bonnes œuvres, et, en général, les exercices religieux auxquels elles vaqueront, d'ici à la fin des travaux du Concile.

3o. Sans rien ajouter aux prières ordinaires qui se récitent pour le bien de l'Eglise, après chaque messe de règle, vous inviterez les Fidèles à ajouter à leurs intentions accoutumées, celle d'attirer les grâces de l'Esprit-Saint sur l'Assemblée qui se prépare.

O Divin Esprit, daignez vous-même rendre efficaces ces recommandations !

Marie, notre Avocate auprès de votre Fils, *l'Ange du Grand Conseil*, obtenez nous d'être éclairés de sa Sagesse !

Et vous, Saints Anges Tutélaires, et vous, Saints Patrons de cette Eglise du Canada, intercédez pour nous : demandez pour nous la lumière dans les délibérations, et le Conseil dans les mesures à adopter.

La présente Lettre Circulaire sera lue au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office solennel, et dans toutes les Communautés religieuses.

Agréez, Monsieur,

L'assurance de mon sincère attachement,

✠ JOS. Ev. de St. Hyacinthe.

N. B.—Les comptes-rendus des paroisses et missions du Diocèse, que j'ai demandés, il y a déjà sept mois, en conformité des Décrets du Premier Concile Provincial de Québec, et afin de me mettre moi-même en mesure de rendre compte du Diocèse au Saint-Siége, tardent fâcheusement à être envoyés. Je profite donc de la circonstance pour prier instamment les Curés qui n'ont pas encore fait leurs rapports, de vouloir bien les faire au plus vite.

Vû la difficulté bien probable qu'il y aura, pendant toute la tenue du Concile, à traiter toute affaire de dispenses de parenté ou de bans de mariage, etc., il est à propos que les Curés prévoient cet inconvénient, et en informent, à temps, leurs paroissiens, afin que toutes telles dispenses soient demandées avant mon départ pour la Métropole.

† JOS. Ev. de St. H.